

# FORMATION REFERENT HARCELEMENT

#### **Public concerné**

Référent harcèlement CSE.

# Pré requis

Être désigné(e) référent(e)

harcèlement du CSE.

#### Durée

2 jours soit 14 heures.

#### **Effectifs**

10 personnes maximum

# Validation des acquis

- Pour chaque module évaluation pratique sous forme de jeux de rôles et mise en situation.
- Fin de session mise en place de la QVT.

#### **Horaires**

08H00 - 12H00 13H30 - 16H30

#### Lieu de la formation

Dans les locaux du client en intra.

# Date

Délai d'un mois.

# **Tarifs**

cf grille tarifaire – ou selon devis

# Accessibilité

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

# **OBJECTIFS DU STAGE**

# **Connaître et comprendre :**

- Le cadre théorique et juridique.
- Les obligations de l'employeur, des représentants du personnel et des autres parties prenantes.
- Les mécanismes derrière les notions de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et d'agissement sexiste.
- Les acteurs internes et les dispositifs internes en matière de harcèlement et leurs missions.
- Connaître les enjeux d'une enquête interne dans le cadre d'une délégation d'enquête paritaire.

# Savoir:

- Réaliser une action d'information et de sensibilisation auprès des salariés et du personnel encadrant pour lutter contre le harcèlement.
- Recueillir la parole et qualifier une plainte.
- Soutenir et orienter les victimes présumées et les témoins.
- Soutenir les différentes parties prenantes pendant le processus d'investigation et protéger
  les lanceurs d'alerte.

# Méthodes pédagogiques

Formateur IPRP (intervenant en prévention des risques professionnels) reconnu par la DREETS.

Contactez-nous Emilie CLAYSAC © 06.61.46.32.15

# **CONTENU DE LA FORMATION**

# Harcèlement et sexisme : de quoi parle-t-on ?

- Définitions.
- Le phénomène en chiffres.
- Cadre et obligations légales selon le code du travail, le code pénal et la jurisprudence.
- Normes internationales extra-légales.
- Jurisprudences clés.
- "Où est-ce que ça commence ...": Le continuum sexisme violences sexistes harcèlement sexuel.

# Rôle et limites du référent harcèlement du CSE :

- Mission du référent auprès de l'employeur, du CSE et des salariés.
- Rôle en matière de prévention, d'information et de sensibilisation.
- Rôle en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Cadre déontologique.
- Collaborer en interdisciplinarité avec les acteurs internes : acteurs RH, médecin du travail, management, etc.
- Connecter la mission du référent à la démarche de prévention des risques.
- Les enjeux liés à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles :
  - Enjeux individuels
  - Enjeux de santé au travail et de performance durable
  - Enjeux organisationnels et culturels
  - Enjeux sociétaux

# Informer et sensibiliser :

- Répondre aux idées reçues sur le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Pratiques managériales et exemplarité
- Les acteurs de la prévention
- Développer une culture de la prévention
- Comment puis-je communiquer sur le sujet : Atelier de mise en situation

# \* Recueillir la parole et orienter :

- Accueillir une plainte ou un signalement
- Mobiliser les parties prenantes
- Soutenir à court-terme en préparant la suite

# Participer à une enquête paritaire :

- La méthodologie d'enquête
- Les acteurs à associer
- La posture en enquête
- Le rôle et les limites des acteurs réalisant l'investigation
- Les suites de l'enquête et l'aide à la décision